

Direction de la Solidarité Départementale
Direction

Arrêté N°13_1025

modifiant l'arrêté n° 11-2632 portant habilitation à effectuer les contrôles dans les services et les établissements sociaux et auprès des bénéficiaires de l'aide sociale.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOZÈRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L133-2 et suivants ;

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L2324-2 et suivants ;

VU la délibération de la Commission permanente en date du 25 novembre 2004 indiquant les modalités d'organisation des contrôles dans les services et les établissements sociaux et médico-sociaux ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les agents, dont les noms suivent, sont habilités à représenter le Président du Conseil général devant toute instance où ils seraient appelés ou amenés à intervenir et à demander et effectuer tous les contrôles sur place ou sur pièces nécessaires à l'exercice de leurs missions, conformément au règlement départemental d'aide sociale :

- Mme Valérie KREMSKI-FREY, Directeur Général Adjoint des Services, Directeur du Pôle Social
- M. François ROURE, Directeur Adjoint du Pôle Social
- Mme Catherine BONNET-DELMAS, médecin
- Mme Sylvette BONIJOLS, médecin
- Mme Doina GHITULESCU, médecin
- Mme Denise VERJUS, médecin
- Mme Anca-Diana NIMIRCEAG, médecin

ARTICLE 2 : Dans le cadre des attributions dévolues à chacun des services de la solidarité départementale, les agents dont les noms suivent, sont habilités à représenter le Président du Conseil général devant toute instance où ils seraient appelés ou amenés à intervenir et à demander et effectuer tous les contrôles sur place ou sur pièces nécessaires à l'exercice de leurs missions :

Au titre du service Autonomie :

- Mme Magali BROUGNOUNESQUE, chef de service
- M. Anthony COLOMB, responsable mission
- Mme Christine CASSAN, responsable mission
- M. Laurent FERRIER, tarificateur
- Mme Julie COMBES, tarificateur

Au titre des missions du service Enfance-Famille

- Mme Rachel OLLIVIER, chef de service
- Mme Marlène GELY, Educateur
- Mme Isabelle GRUHN, responsable mission
- M. Yannick AGUILHON, responsable mission
- Mme Cécile HOUART, secrétaire
- Mme Georgette SILVA-RODRIGUEZ, responsable mission à compter du 1er juin 2013.

Au titre des missions de service du Lien Social

- Mme Sandra ATGE, chef de service
- Mme Céline BEAL, responsable mission
- M. Bruno GRILLO, responsable mission
- Mme Georgette SILVA-RODRIGUEZ, responsable mission jusqu'au 1er juin 2013.

ARTICLE 3 : Le tribunal administratif de Nîmes peut être saisi, par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services du Département, le Directeur du Pôle Social, et les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont son ampliation sera dressée aux intéressés.

Mende, le 25 avril 2013
Le Président du Conseil général



Jean-Paul POURQUIER